



Conseil économique et social

Distr. limitée
15 juillet 2009
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2009

14-16 septembre 2009

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Plan stratégique à moyen terme : prévisions financières pour la période 2009-2012

Résumé

Le plan stratégique à moyen terme comporte un plan de financement quadriennal, qui est présenté au Conseil d'administration, normalement à des intervalles fixes de quatre ans, conformément à la décision 2000/3 de celui-ci. Les prévisions de recettes et de dépenses présentées dans le plan sont examinées et le cas échéant revues chaque année. Par ses décisions 2008/14 et 2009/5, le Conseil d'administration a prolongé la période couverte par le plan stratégique à moyen terme actuel. Celui-ci porte sur la période 2006-2013 et non plus 2006-2009.

Le montant total des recettes devrait baisser de 14 %, passant de 3 milliards 390 millions de dollars en 2008 à 2 milliards 924 millions de dollars en 2009. Ce montant serait en légère augmentation les années suivantes et atteindrait 3 milliards 160 millions en 2012.

Le montant de l'aide aux programmes devrait rester stable sur toute la période 2009-2012 par rapport à l'année 2008, ne variant que de 1 % à 2 %. On parviendra à maintenir ce montant moyennant notamment des prélèvements sur le solde accumulé ces dernières années, lorsque les contributions étaient supérieures aux projections. Cette situation favorable permettra à l'UNICEF de continuer d'apporter un appui solide aux programmes malgré le ralentissement économique mondial et ses répercussions sur les prévisions de recettes.

* E/ICEF/2009/16.



Le cadre financier figurant dans le présent rapport servira à déterminer, pour approbation en 2010, les montants qui seront demandés pour les programmes imputés sur les ressources ordinaires. Durant la période considérée, les ressources ordinaires seront allouées sur la base du système révisé d'allocation des fonds prélevés sur les ressources ordinaires, tel que modifié en 2008 par la décision 2008/15 du Conseil d'administration.

L'UNICEF recommande au Conseil d'administration d'approuver le cadre de prévisions financières portant sur la période 2009-2012 et des prévisions de dépenses d'un montant maximum total de 798 millions de dollars au titre des programmes financés au moyen des ressources ordinaires, pour l'année 2010, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les présentes prévisions financières demeurent valables. Un projet de décision est présenté dans la section II.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Prévisions financières pour la période 2009-2012	1-37	4
A. Recettes	1-9	4
B. Dépenses	10-25	5
C. Constitution de réserves	26-31	7
D. Liquidités	32-33	8
E. Fonds d'affectation spéciale	34-37	8
II. Projet de décision	38	9
Tableaux*		
1. Prévisions de recettes de l'UNICEF		10
2. Prévisions financières de l'UNICEF – ressources ordinaires et autres ressources		11
3. Prévisions financières de l'UNICEF – ressources ordinaires		12
4. Prévisions financières de l'UNICEF – autres ressources		13
5. Ressources ordinaires – échelonnement des prévisions de dépenses, année par année		14
6. Prévisions financières de l'UNICEF – services d'achat et fonds d'affectation spéciale		15

* Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne tombent pas nécessairement juste.

I. Prévisions financières pour la période 2009-2012

A. Recettes

1. On trouvera au tableau 1 les projections pour la période 2009-2012 en ce qui concerne les recettes.
2. Le montant total des recettes devrait être de 2 milliards 924 millions de dollars en 2009, soit 466 millions de moins qu'en 2008, ce qui représente une baisse de 14 %. La baisse projetée est due principalement à l'incidence du ralentissement économique mondial sur l'aide au développement. Pour les années suivantes, on prévoit des hausses de 1 % à 4 %, qui permettraient d'aboutir à un montant de 3 milliards 160 millions de dollars en 2012.
3. La méthode suivie et les données utilisées pour calculer les projections sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Ressources ordinaires

4. Les ressources ordinaires proviennent de trois sources principales : gouvernements, secteur privé et autres ressources.
5. Le montant total des contributions des gouvernements versées aux recettes ordinaires devrait s'établir à 545 millions de dollars en 2009, soit une baisse de 71 millions de dollars (12 %) par rapport à 2008, due à des taux de change défavorables et au fait que certains gouvernements ont réduit leur contribution. On table sur des augmentations de 2 % à 4 % pour les années suivantes.
6. En ce qui concerne le secteur privé, les projections de recettes sont fondées sur le plan à moyen terme présenté dans le plan de travail et le projet de budget pour 2009 du programme Collecte de fonds et partenariats privés (E/ICEF/2009/AB/L.1), ajusté compte tenu de la conjoncture et des constatations récentes. Concrètement, face à la récession mondiale, la Division de la collecte de fonds et des partenariats privés a consulté les comités nationaux pour l'UNICEF, étudié les résultats des collectes de fonds durant les crises précédentes et demandé l'avis de tout un ensemble de professionnels de la collecte de fonds et autres spécialistes. Les recettes en provenance du secteur privé devraient s'établir à 346 millions en 2009, soit une baisse de 4 % par rapport aux 361 millions recueillis en 2008. Les années suivantes, ces recettes devraient augmenter de 5 %.
7. Les autres recettes comprennent les intérêts créditeurs, les gains (ou les pertes) résultant des fluctuations des taux de change et les produits divers. D'après les prévisions, elles devraient s'élever à 66 millions de dollars en 2009, ce qui représente une diminution de 42 millions (39 %) par rapport à 2008. Les raisons de la baisse prévue sont essentiellement la diminution importante des taux d'intérêts mondiaux et une baisse attendue de l'encaisse et des placements. Les autres recettes devraient connaître une croissance nulle les années suivantes.

Autres ressources

8. L'UNICEF reçoit des contributions au titre des autres ressources pour les programmes et pour les opérations de secours d'urgence de la part des gouvernements et des organisations intergouvernementales, du secteur privé, ainsi que des dispositifs interorganisations, à savoir les institutions financières

internationales, les mécanismes de financement commun et les programmes communs des Nations Unies. Les prévisions en ce qui concerne ces contributions ont été établies sur la base d'analyses fournies par le Bureau des alliances avec le secteur public et de la mobilisation des fonds publics et la Division de la collecte de fonds et des partenariats privés

9. On prévoit que les contributions au titre des autres ressources seront de 1 milliard 967 millions de dollars en 2009, ce qui représente une baisse de 338 millions (15 %) par rapport à 2008. Ces prévisions tiennent aussi compte du fait que la cause des enfants continue de mobiliser les donateurs en période d'incertitude financière. En 2010, les autres ressources devraient demeurer du même montant puis augmenter de 4 % et 3 % respectivement en 2011 et 2012.

B. Dépenses

10. Le tableau 2 donne une récapitulation des prévisions établies pour la période 2009-2012 en ce qui concerne les recettes provenant des ressources ordinaires (ressources de base) et autres ressources, les dépenses imputées sur l'ensemble de ces ressources ainsi que le solde des fonds et le solde en espèces.

11. Les prévisions de dépenses pour 2009 se chiffrent à 3 milliards 186 millions de dollars, soit une augmentation de 87 millions (3 %) par rapport aux dépenses effectives constatées de 2008. Les dépenses devraient augmenter de 2 % et 1 % respectivement en 2010 et 2011 puis se stabiliser en 2012, pour s'établir à 3 milliards 292 millions de dollars.

12. On trouvera dans les paragraphes qui suivent des éléments concernant les bases sur lesquelles ont été établies ces prévisions.

Ressources ordinaires

13. Le tableau 3 présente une récapitulation des projections pour la période 2009-2012 en ce qui concerne les recettes provenant des ressources ordinaires, les dépenses imputées sur ces ressources, ainsi que le solde des fonds et l'encaisse.

14. Les dépenses imputées sur les ressources ordinaires entrent dans deux catégories : l'aide aux programmes et le budget d'appui.

15. En 2009, le montant de l'aide aux programmes devrait être de 809 millions de dollars, soit 62 millions de plus qu'en 2008, ce qui représente une augmentation de 8 %. On parviendra à maintenir l'aide à ce niveau moyennant notamment des prélèvements sur les réserves constituées ces dernières années. Ces réserves permettront à l'UNICEF de continuer d'apporter un appui solide aux programmes malgré le ralentissement économique mondial et ses répercussions sur les prévisions de recettes. Selon les projections, le montant de l'aide aux programmes devrait être de 809 millions de dollars tout au long de la période 2010-2012. Celles-ci seront cependant revues régulièrement compte tenu de l'évolution de la situation économique et de ses incidences, positives ou négatives, sur le montant des recettes.

16. Au cours de la période considérée, les ressources ordinaires seront allouées conformément à la politique en la matière définie par le Conseil d'administration.

17. Le tableau 5 indique la répartition annuelle des dépenses au titre des programmes approuvés, nouveaux et futurs, durant la période 2009-2012.

18. Il ressort des chiffres du tableau qu'au début de 2009, le solde des engagements au titre des programmes imputés sur les ressources ordinaires et devant être exécutés dans le cadre de programmes pluriannuels à compter de 2009 se chiffrait à 1 milliard 817 millions de dollars. Le montant total des ressources demandées au Conseil d'administration en 2009 pour les programmes financés au moyen des ressources ordinaires est de 632 millions de dollars.

19. Pour l'année 2010, un montant prévisionnel total de 798 millions de dollars au titre des programmes imputés sur les ressources ordinaires sera soumis au Conseil d'administration pour approbation. Ce montant sera régulièrement examiné et ajusté en fonction des prévisions de recettes les plus récentes.

Budget d'appui

20. Le montant net du budget d'appui correspond au montant brut dudit budget dont sont déduites les recettes provenant des recouvrements.

21. Des dépenses d'un montant net de 353 millions de dollars pour 2009 sont prélevées sur le budget d'appui biennal pour 2008-2009 (E/ICEF/2008/AB/L.1), que le Conseil d'administration a approuvé à sa première session ordinaire de 2008. Le montant net des prévisions de dépenses au titre du budget d'appui, y compris les dépenses de sécurité prescrites par l'Organisation des Nations Unies, pour l'exercice biennal 2010-2011 s'établit à 734 millions de dollars. Ce montant correspond à une croissance réelle nulle par rapport au budget d'appui de l'exercice biennal 2008-2009. Si l'on considère l'utilisation du total des ressources, la part des fonds qu'il est proposé d'allouer au budget d'appui biennal, y compris les dépenses de sécurité prescrites par l'Organisation des Nations Unies, est ramenée de 12,5 % pour 2008-2009 à 11,9 % en 2010-2011. Au total, 88,1 % des ressources sont consacrées aux programmes, 11,5 % au budget d'appui biennal et 0,4 % aux dépenses de sécurité prescrites par l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011.

22. La part des dépenses de sécurité prescrites par l'ONU assignée à l'UNICEF dans le cadre des arrangements de partage des coûts et financée sur une ligne de crédit distincte devrait passer de 13 millions de dollars en 2009 à 16 millions en 2010, 15 millions en 2011 et 16 millions en 2012.

Autres ressources

23. Le tableau 4 récapitule les projections pour 2009-2012 en ce qui concerne les recettes provenant des autres ressources, les dépenses imputées sur ces ressources, le solde des fonds et le solde en espèces.

24. Les projections relatives aux dépenses au titre des programmes imputées sur les autres ressources sont établies à partir des prévisions de dépenses et des soldes disponibles des fonds. L'aide aux programmes ordinaires (autres que les programmes d'urgence) devrait augmenter légèrement pour passer de 1 milliard 345 millions de dollars en 2009 à 1 milliard 402 millions de dollars en 2012, avec des augmentations pouvant atteindre 4 % au cours de cette période.

25. L'aide aux programmes relevant de situations d'urgence devrait s'établir à 631 millions de dollars en 2009, soit 15 % de moins que le montant des dépenses effectives à ce titre pour 2008, qui était de 746 millions de dollars. Le montant de cette aide devrait passer à 644 millions de dollars en 2010 et à 681 millions de

dollars en 2011. En 2012, ces dépenses atteindraient 690 millions de dollars, soit une légère augmentation (1 %) par rapport à 2011.

C. Constitution de réserves

Assurance maladie après la cessation de service

26. En 2005, l'UNICEF a participé à une étude actuarielle qui a chiffré à 292 millions de dollars les charges à payer par l'UNICEF au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Comme le Conseil d'administration l'avait demandé dans sa décision 2007/16, et en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, un actuaire-conseil a été engagé pour actualiser l'évaluation actuarielle de ces charges à payer. Sur la base de cette étude, parue en avril 2008, le montant desdites charges a été chiffré à 483 millions de dollars au 31 décembre 2007. Une nouvelle étude actuarielle est en cours pour établir une estimation de la valeur des charges à payer par l'UNICEF au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2009.

27. Avec l'aval du Conseil d'administration, l'UNICEF a constitué en 2003 une réserve destinée à financer ses obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (document E/ICEF/2003/AB/L.7, décision 2003/11) afin d'engager le processus de financement desdites obligations. Par des virements réguliers approuvés par le Conseil d'administration, les réserves constituées à ce titre s'établissaient au 31 décembre 2008 à 180 millions de dollars, soit 37 % environ du montant des charges à payer à ce titre qui a été établi par l'étude actuarielle de 2007.

28. Le Conseil d'administration a certes approuvé les virements annuels de 30 millions de dollars pour la période 2009-2011 (document E/ICEF/2006/AB/L.6 et E/ICEF/2008/AB/L.5, et décisions 2006/15 et 2008/20) pour couvrir progressivement les obligations de l'UNICEF au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, mais ces virements supposent que des fonds sont disponibles à cet effet. Étant donné la réduction notable des prévisions de recettes résultant tout à la fois de la contraction de l'économie mondiale et de l'impérieuse nécessité pour l'UNICEF de maintenir un solide programme de soutien aux femmes et aux enfants dans cette passe économique difficile, il est proposé de suspendre pour 2009 et 2010 les virements annuels de 30 millions de dollars à la réserve en question en attendant que la situation financière mondiale s'améliore ou que la tendance actuelle à la baisse des recettes s'inverse. Dans l'intervalle, l'UNICEF étudie d'autres possibilités de financer de manière plus systématique et progressive les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service afin de ne plus avoir à effectuer ces virements annuels.

29. Comme l'Assemblée générale l'a noté dans sa résolution 61/264 du 4 avril 2007, les Normes comptables internationales du service public (IPSAS) exigent : a) de faire figurer dans les états financiers proprement dits le montant des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et la valeur des prestations futures; et b) que cette règle est applicable que ces charges soient ou non financées par capitalisation. Ces exigences seront satisfaites avec l'adoption des normes IPSAS en janvier 2012.

Autres réserves

30. Avec l'aval du Conseil d'administration, l'UNICEF a constitué des réserves ou des fonds pour les locaux et le logement de personnel des bureaux extérieurs (document E/ICEF/1990/13, décision 1990/26); les charges à payer en cas de cessation de service ou de licenciement (document E/ICEF/2006/AB/L.1, décision 2006/02); et les services d'achats (documents E/ICEF/1993/AB/L.11 et E/ICEF/1993/AB/L.14, décision 1993/19).

31. À la fin de 2008, les soldes du fonds relatif aux locaux des bureaux extérieurs et au logement de leur personnel, du fonds relatif aux charges à payer au titre des cessations de service et les licenciements et de la réserve relative aux services d'achats s'établissaient à 27 millions de dollars, 19 millions de dollars et 2 millions de dollars respectivement. À la fin de 2008, le solde du fonds relatif aux locaux des bureaux extérieurs et au logement de leur personnel comprenait 9 millions de dollars en espèces et 18 millions de dollars en actifs fonciers et immobiliers.

D. Liquidités**Ressources ordinaires**

32. Selon la politique de l'UNICEF en matière de liquidités, il est recommandé que le solde en monnaies convertibles des ressources ordinaires en fin d'année soit au minimum égal à 10 % des recettes prévues au titre des ressources ordinaires pour l'année suivante. Dans sa décision 2003/8, le Conseil d'administration a recommandé que l'UNICEF continue de gérer ses liquidités conformément à cette politique. Les montants des soldes en espèces au titre des ressources ordinaires indiqués dans le tableau 3 confirment que le critère de liquidité en question sera satisfait pour la période 2009-2011 mais ne le sera pas pour 2012. Cela étant, les prévisions relatives à ces soldes en espèces seront revues et actualisées régulièrement pour prendre en compte l'évolution de la situation financière mondiale; les effets positifs ou négatifs de cette évolution sur le niveau des recettes; et les modifications des prévisions de dépenses qui pourraient se révéler nécessaires pour faire en sorte que le critère de liquidité soit constamment respecté.

Autres ressources

33. Les programmes financés par d'autres ressources sont en principe intégralement financés dans la mesure où leur exécution ne commence qu'après réception de l'intégralité des contributions des donateurs. De ce fait, le solde en espèces en fin d'année est normalement plus élevé pour ces autres ressources que pour les ressources ordinaires. Par ailleurs, le solde en espèce en fin d'année peut être très variable en fonction tant de la chronologie de la réception des contributions que de l'état d'avancement de l'exécution du programme.

E. Fonds d'affectation spéciale

34. Le tableau 6 indique les recettes, les décaissements et les soldes prévus au titre des fonds d'affectation spéciale pour la période 2009-2012.

35. Les fonds d'affectation spéciale sont des ressources constituées à des fins déterminées, confiés à l'UNICEF par diverses entités, y compris des

gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, pour couvrir principalement le coût d'achat de fournitures mais également de celui d'autres services assurés par l'UNICEF pour le compte de ces entités. Ils comprennent également les fonds alloués par des donateurs pour couvrir les dépenses afférentes aux administrateurs auxiliaires.

36. Conformément à l'article 5.3 du règlement financier de l'UNICEF, les fonds d'affectation spéciale ne font pas partie des recettes de l'UNICEF. Ils sont donc comptabilisés séparément, afin qu'ils ne soient pas confondus avec les fonds reçus pour les programmes approuvés par le Conseil d'administration et utilisés à cet effet.

37. Le montant total des recettes au titre des fonds d'affectation spéciale pour la période considérée devrait s'établir à 3 milliards 601 millions de dollars (854 millions de dollars en 2009, 859 millions de dollars en 2010, 884 millions de dollars en 2011 et 1 milliard 4 millions de dollars en 2012) et les décaissements pour la même période devraient se monter à 3 milliards 744 millions de dollars (796 millions de dollars en 2009, 976 millions de dollars en 2010, 980 millions de dollars en 2011 et 992 millions de dollars en 2012). L'augmentation prévue des recettes et des décaissements au titre des fonds d'affectation spéciale s'explique principalement par les augmentations au titre des services d'achats, des augmentations non négligeables étant notamment prévues pour l'Alliance GAVI et les activités de la Banque mondiale au cours de cette période.

II. Projet de décision

38. L'UNICEF recommande au Conseil d'administration d'approuver le projet de décision suivant :

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prévisions financières pour 2009-2012 figurant dans le document E/ICEF/2009/AB/L.5, en tant que cadre souple pour l'appui aux programmes de l'UNICEF;

2. *Approuve* le cadre de prévisions financières portant sur la période 2009-2012 et approuve l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 798 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires qui doit lui être soumis en 2010, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les présentes prévisions financières demeurent valables;

3. *Approuve* la suspension pour 2009 et 2010 du virement annuel de 30 millions de dollars à la réserve constituée aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service compte tenu des effets de la contraction de l'économie mondiale, et prie la Directrice générale d'informer le Conseil d'administration de l'état de la question à la deuxième session ordinaire de 2010 dans le cadre de la présentation des prévisions financières pour 2010-2013.

Tableau 1
Prévisions de recettes de l'UNICEF
 (En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Plan 2008</i>	<i>Montants effectifs 2008</i>	<i>Plan</i>			
			2009	2010	2011	2012
Ressources ordinaires						
Gouvernements	609	616	545	554	564	584
Secteur privé	395	361	346	361	380	398
Autres recettes	132	108	66	66	66	66
Total, ressources ordinaires	1 136	1 085	957	981	1 010	1 048
Croissance en pourcentage			-12	2	3	4
Autres ressources						
Fonds ordinaires						
Gouvernements	893	966	880	877	908	906
Secteur privé	348	513	333	350	376	402
Mécanismes interorganisations	56	91	96	93	93	95
Total partiel, programmes	1 297	1 570	1 309	1 320	1 377	1 403
Croissance en pourcentage			-17	1	4	2
Secours d'urgence						
Gouvernements	339	458	330	308	317	326
Secteur privé	141	112	155	172	188	206
Mécanismes interorganisations	178	165	173	173	174	177
Total partiel, secours d'urgence	658	735	658	653	679	709
Croissance en pourcentage			-10	-1	4	4
Total, autres ressources	1 955	2 305	1 967	1 973	2 056	2 112
Croissance en pourcentage			-15	0	4	3
Total, recettes	3 091	3 390	2 924	2 954	3 066	3 160
Croissance en pourcentage			-14	1	4	3

Tableau 2

Prévisions financières de l'UNICEF – ressources ordinaires et autres ressources

(En millions de dollars des États-Unis)

	Plan 2008	Montants effectifs 2008	Plan			
			2009	2010	2011	2012
1. Recettes	3 091	3 390	2 924	2 954	3 066	3 160
Croissance en pourcentage			-14	1	4	3
2. Dépenses						
a) Aide aux programmes	2 660	2 809	2 785	2 847	2 885	2 901
Croissance en pourcentage – aide aux programmes			-1	2	1	1
b) Montant net du budget d'appui biennal	336	241	353	351	352	352
c) Dépenses de sécurité prescrites par l'ONU	13	10	13	16	15	16
d) Dépenses de sécurité propres à l'UNICEF	7	–	14	–	–	–
Croissance en pourcentage – montant net du budget d'appui et dépenses de sécurité			51	-4	0	0
e) Sommes passées par pertes et profits et charges diverses	5	22	5	5	5	5
Total partiel, dépenses (hors remboursements)	3 021	3 082	3 170	3 219	3 257	3 274
f) Dépenses imputées sur le budget d'appui/remboursements	16	17	16	17	19	18
Total, dépenses	3 037	3 099	3 186	3 236	3 276	3 292
Croissance en pourcentage			3	2	1	0
3. Recettes moins dépenses	54	291	(262)	(282)	(210)	(132)
4. Solde des réserves et des fonds en début d'exercice	2 641	2 641	2 957	2 695	2 413	2 203
5. Accroissement des réserves	2	25	–	1	–	1
6. Solde des réserves et des fonds en fin d'exercice, se répartissant comme suit :	2 697	2 957	2 695	2 413	2 203	2 072
7. Montant net des éléments d'actif	285	342	342	342	342	343
8. Solde en espèces en fin d'exercice						
a) Monnaies convertibles	2 399	2 608	2 340	2 058	1 848	1 716
b) Monnaies non convertibles	13	7	13	13	13	13
Total, solde en espèces	2 412	2 615	2 353	2 071	1 861	1 729
9. Réserves constituées						
a) Assurance maladie après la cessation de service	180	180	180	180	180	180
b) Locaux et logement du personnel de bureaux extérieurs	27	9	9	8	8	7
c) Fonds pour la cessation de service	18	19	19	20	20	21
d) Services d'achat	2	2	2	2	2	2
Montant total des réserves	227	210	210	210	210	210
Montant total de l'encaisse	2 185	2 405	2 143	1 861	1 651	1 519

Tableau 3
Prévisions financières de l'UNICEF – ressources ordinaires
 (En millions de dollars des États-Unis)

	Plan 2008	Montants effectifs 2008	Plan			
			2009	2010	2011	2012
1. Recettes	1 136	1 085	957	981	1 010	1 048
Croissance en pourcentage			-12	2	3	4
2. Dépenses						
a) Aide aux programmes	778	747	809	809	809	809
Croissance en pourcentage – aide aux programmes			8	0	0	0
b) Montant net du budget d'appui biennal	336	241	353	351	352	352
c) Dépenses de sécurité prescrites par l'ONU	13	10	13	16	15	16
d) Dépenses de sécurité propres à l'UNICEF	7	–	14	–	–	–
Croissance en pourcentage – montant net du budget d'appui et dépenses de sécurité			51	-4	0	0
e) Sommes passées par pertes et profits et charges diverses	1	4	1	1	1	1
Total partiel, dépenses (hors remboursements)	1 135	1 002	1 190	1 177	1 177	1 178
f) Dépenses imputées sur le budget d'appui/remboursements	16	17	16	17	19	18
Total, dépenses	1 151	1 019	1 206	1 194	1 196	1 196
Croissance en pourcentage			18	-1	0	0
3. Recettes moins dépenses	(15)	66	(249)	(213)	(186)	(148)
4. Solde des réserves et des fonds en début d'exercice	1 031	1 031	1 122	873	661	475
5. Accroissement des réserves	2	25	–	1	–	1
6. Solde des réserves et des fonds en fin d'exercice, se répartissant comme suit :	1 018	1 122	873	661	475	328
7. Montant net des éléments d'actif	210	260	260	261	261	262
8. Solde en espèces en fin d'exercice						
a) Monnaies convertibles	795	855	600	387	201	53
b) Monnaies non convertibles	13	7	13	13	13	13
Total, solde en espèces	808	862	613	400	214	66
9. Réserves constituées						
a) Assurance maladie après la cessation de service	180	180	180	180	180	180
b) Locaux et logement du personnel de bureaux extérieurs	27	9	9	8	8	7
c) Fonds pour la cessation de service	18	19	19	20	20	21
d) Services d'achat	2	2	2	2	2	2
Montant total des réserves	227	210	210	210	210	210
10. Montant total de l'encaisse	581	652	403	190	4	(144)

Tableau 4
Prévisions financières de l'UNICEF – autres ressources
 (En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Plan 2008</i>	<i>Montants effectifs 2008</i>	<i>Plan</i>			
			<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
1. Recettes	1 955	2 305	1 967	1 973	2 056	2 112
Croissance en pourcentage			-15	0	4	3
2. Dépenses						
a) Aide aux programmes – fonds ordinaires	1 231	1 316	1 345	1 394	1 395	1 402
Croissance en pourcentage			2	4	0	1
b) Aide aux programmes – secours d'urgence	651	746	631	644	681	690
Croissance en pourcentage			-15	2	6	1
c) Sommes passées par pertes et profits et charges diverses	4	18	4	4	4	4
Total, dépenses	1 886	2 080	1 980	2 042	2 080	2 096
Croissance en pourcentage			-5	3	2	1
3. Recettes moins dépenses	69	225	(13)	(69)	(24)	16
4. Solde des fonds en début d'exercice	1 610	1 610	1 835	1 822	1 753	1 729
5. Solde des fonds en fin d'exercice, se répartissant comme suit :	1 679	1 835	1 822	1 753	1 729	1 745
6. Montant net des éléments d'actif	75	82	82	82	82	82
7. Solde en espèces en fin d'exercice						
a) Monnaies convertibles	1 604	1 753	1 740	1 671	1 647	1 663
b) Monnaies non convertibles	–	–	–	–	–	–
Total, solde en espèces	1 604	1 753	1 740	1 671	1 647	1 663

Tableau 5
**Ressources ordinaires – échelonnement des prévisions de dépenses,
 année par année**

(En millions de dollars des États-Unis)

	2009	2010	2011	2012	Au-delà de 2012	Total des recommen- dations
Programme						
1. Soldes inutilisés de montants approuvés antérieurement	724	416	299	134	244	1 817^a
2. Programmes à soumettre à l'approbation du Conseil d'administration en 2009	–	308	113	81	130	632
3. Programmes à préparer pour les sessions de 2010 du Conseil d'administration	–	–	312	136	350	798
4. Programmes à préparer pour les futures sessions du Conseil d'administration	–	–	–	373	2 175	2 548
5. Montant mis en réserve	52	52	52	52		
6. Montant estimatif de l'allocation au titre des recettes provenant de la vente de cartes de vœux dans les pays bénéficiant de programmes de l'UNICEF	3	3	3	3		
Total partiel et de programmes	779	779	779	779		
7. Ressources supplémentaires au titre des secours d'urgence	30	30	30	30		
8. Dépenses de sécurité propres à l'UNICEF	14	–	–	–		
Budget d'appui						
9. Montant net	353	351	352	352		
10. Dépenses de sécurité prescrites par l'ONU	13	16	15	16		
Divers						
11. Sommes passées par pertes et profits et divers	1	1	1	1		
12. Remboursements	16	17	19	18		
Total, dépenses	1 206	1 194	1 196	1 196		

^a À l'exclusion d'un solde inutilisé de 11 millions de dollars susceptible d'être annulé lorsque les comptes des cycles de programmation antérieurs seront apurés.

Tableau 6
**Prévisions financières de l'UNICEF – services d'achat
et fonds d'affectation spéciale**

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Plan 2008</i>	<i>Montants effectifs 2008</i>	<i>Plan</i>			
			<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
1. Solde d'ouverture :						
Services d'achat	241	242	183	232	109	9
Autres activités	63	63	62	71	77	81
Total partiel	304	305	245	303	186	90
2. Encaissements :						
Services d'achat	685	656	760	765	790	910
Autres activités	85	86	94	94	94	94
Total partiel	770	742	854	859	884	1 004
3. Décaissements :						
Services d'achat	648	715	711	888	890	900
Autres activités	83	87	85	88	90	92
Total partiel	731	802	796	976	980	992
4. Solde de clôture :						
Services d'achat	278	183	232	109	9	19
Autres activités	65	62	71	77	81	83
Total	343	245	303	186	90	102